



SNCF est inscrite dans une démarche de labélisation : « Entreprise engagée auprès des aidants ».



COMMENT CONTACTER L'ACTION SOCIALE ?

PAR TÉLÉPHONE 

0 800 20 66 20 Service & appel gratuits

Le service d'accueil téléphonique de l'Action Sociale est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 17h et les vendredis et veilles de jours fériés de 9h à 16h.

PAR MAIL 

action.sociale@sncf.fr

PAR L'INTRANET 



[Optim'services](#)
[Action sociale](#)



VOUS AIDEZ UN PROCHE RÉGULIÈREMENT ?

NOUS VOUS AIDONS !





11 MILLIONS D'AIDANTS EN FRANCE, ET VOUS ?

Vous êtes Aidant quand vous venez en aide à un conjoint, un enfant, un parent ou un proche, en situation de handicap, de maladie ou de dépendance. Cette aide régulière, à titre non professionnel, est nécessaire pour accomplir tout ou partie des tâches de la vie quotidienne de la personne aidée.



VOUS INFORMER ...

Sur les aides existantes, les dispositifs dédiés aux aidants (don de jours, congés spécifiques ...), les démarches à accomplir, les relais proches de chez vous, ...



VOUS ACCOMPAGNER ...

- En vous proposant une écoute attentive et une prise de recul en toute confidentialité,
- En vous aidant à mieux concilier votre vie professionnelle et personnelle,
- En recherchant avec vous les solutions adaptées à votre situation.



VOUS SOUTENIR ...

- En délivrant des prestations financières, après évaluation sociale, pour :
 - une aide à domicile,
 - un relai auprès de l'aidé,
 - des solutions de transports,
 - des projets de répit,
 - des besoins spécifiques : médiation , formation ...



VOUS PROPOSER ...

1. Une permanence téléphonique dédiée aux aidants

au **0 800 20 66 20** Service & appel gratuits

Chaque après-midi, des travailleurs sociaux spécialisés vous écoutent et répondent à vos questions.

2. Des groupes d'échanges entre pairs aidants

Les rendez-vous des aidants en territoire permettent de rencontrer d'autres salariés aidants, de partager son vécu et de se soutenir mutuellement.



« Le temps d'une pause, venez partager votre expérience et vous enrichir du parcours des autres. »

3. Des séjours de répit pour vous, votre aidé et votre famille

Les établissements de Sanary-sur-Mer et de Saint-Jacut-de-la-Mer proposent :

- des séjours pour les familles ayant un ou des enfant(s) porteur(s) de handicap(s),
- des séjours pour les aidants et aidés, qui peuvent accueillir aussi l'ensemble de la famille.



« Prenez du répit avec vos proches et accordez vous une parenthèse dans votre quotidien, le temps d'un séjour en bord de mer dans un cadre adapté et ressourçant. »



LA GORGUETTE

(Sanary-sur-Mer – Côte d'Azur)



LES DUNES

(Saint-Jacut-de-la-Mer – Côte d'Emeraude)